

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 18 mars 2024

### **fixant la liste des examinateurs spécialisés adjoints au jury des concours externe et interne pour le recrutement de lieutenants pénitentiaires ouverts au titre de l'année 2024**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 modifié portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de lieutenants pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2023 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 des concours externe et interne pour le recrutement de lieutenants pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2024 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de lieutenants pénitentiaires ouverts au titre de l'année 2024,

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve facultative de langue étrangère :

Epreuve d'allemand :

Madame Bénédicte MARTIN

Epreuve d'anglais :

Madame Gisèle HOUNGBEDJI

Madame Zuly CUELLAR TOQUICA

Madame Jacqueline OCTAVE

Monsieur Graeme WARD

Epreuve d'arabe :

Madame Lorin EL KURDI

Epreuve d'espagnol :

Madame Zuly CUELLAR TOQUICA

Epreuve d'italien :

Madame Virginie RUE

## **Article 2**

Sont également nommés examinateurs qualifiés adjoint au jury des concours externe et interne :

Madame Marion DUPAYS

Psychologue  
Direction interrégionale des services  
pénitentiaire de Lille

Madame Catalina JUGANARU

Psychologue  
Direction de l'administration pénitentiaire

## **Article 3**

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 mars 2024.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégué,

La cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels (RH1),

A GUILLOTEAU

